

Mme Girard Claudette  
L'usufruitière  
et ses cinq enfants  
nue propriétaires en  
indivision de la parcelle  
AB 256 (12 a 92)  
à Vouillé 79

le 17 Septembre 2023

Commis de l'Etat le 29 Septembre  
2023 en Point de Vue  
M. PAULIST

à la Commission d'équité  
du PLU:  
Commune de Vouillé

Notre demande concerne le terrain cadastré  
AB. 256 à Vouillé (1292 m<sup>2</sup>) situé à l'angle  
de la Rue des Piots et de l'ancienne route de  
Limoges.

Ce terrain a été classé en "emplacement  
réservé" au bénéfice de la collectivité sans  
doute pour permettre l'aménagement du carrefour  
et ce classement est compréhensible.

Par contre cette parcelle est classée en  
zone agricole et ce classement est lui totalement  
injustifié :

- cette parcelle incluse autrefois dans une  
parcelle plus importante, était classée au P.A.S. en  
zone constructible. (2 parcelles issues de celle-ci  
ont été construites et la troisième est devenue agricole)

- tout ce côté de l'ancienne route de Limoges  
est classé en zone constructible ou à construire  
sauf cette parcelle -

- cette parcelle n'a plus aucune vocation  
agricole en raison de son exigüité, de sa forme  
de sa proximité des voies et des habitations -  
Son accès par du matériel agricole est difficile,  
voire dangereux -

En conséquence ce classement ne se justifie pas. et il a été fait uniquement pour permettre à la collectivité de l'acquies à moindre prix -

Nous demandons donc que cette parcelle soit naturellement classée en zone urbaine -

Ginard Claudette  
52 rue de Boussoin  
79230 Vouillé